

À NOTER

RÉORGANISATION DE SERVICES STATISTIQUES

• Au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Parmi les réorganisations parues par décrets et arrêtés au *Journal Officiel* du 3 novembre 1998 :

– création d'une **direction des Entreprises commerciales, artisanales et de services (DECAS)**. Cette direction comporte, notamment, un service des Affaires économiques, juridiques et sociales au sein duquel la sous-direction des Activités commerciales, artisanales et de services est chargée de « traiter l'information statistique et de conduire les études économiques sur les activités commerciales, artisanales et de services ».

Cette sous-direction, dont est chargée Claire LEFEBVRE, comprend trois bureaux intitulés respectivement : « Observatoire des activités commerciales, artisanales et de services », « Commerce et distribution » et « Production, services et métiers d'art ».

– création d'une **direction générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information**

et des Postes (DIGITIP). L'un des six services est le service des Études et des Statistiques industrielles qui remplace le service des Statistiques industrielles, tout en gardant le sigle « SESSI ».

• Au ministère de l'Emploi et de la Solidarité Par décret paru au *Journal Officiel* du 1^{er} décembre 1998, est créée la **direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES)** en matière de santé et de solidarité.

Confiée à Mireille ELBAUM, elle est chargée, en particulier, de la conception de l'appareil statistique et de la collecte, de l'exploitation et de la diffusion des statistiques dans ses domaines de compétence. Le décret de 1982 instituant le SESI est abrogé.

• Au ministère de la Jeunesse et des Sports Le ministère a décidé de créer une **Mission statistique**, placée auprès du directeur de l'Administration générale.

À LIRE

Les actes de la Rencontre du CNIS du 28 septembre 1998 sur le thème « L'avenir de la diffusion de l'information statistique : impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication »

À l'occasion de la réflexion sur le programme à moyen terme, cette *Rencontre* a réuni près de 300 personnes. Elle était présidée par Christian de BOISSIEU et Jean-Marie DELARUE.

Les nouvelles perspectives de diffusion et de tarification offertes, en particulier, par Internet, ont été au centre des interrogations du public, composé à

plus de 60 % d'utilisateurs extérieurs aux services statistiques.

Les actes de cette *Rencontre* sont publiés dans la collection des *Rapports du CNIS* (n° 47, fin janvier 1999) et disponibles, gratuitement, sur simple demande au secrétariat du CNIS (tél. : 01 41 17 52 62 - fax : 01 41 17 55 41).

MOUVEMENTS

Dans les formations

■ Alain GOY, chargé de la sous-direction des Études statistiques à la direction de la Programmation et du Développement (ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie), remplace Michel EURIAT comme rapporteur de la formation Éducation, formation.

■ Alain CHARRAUD, adjoint à la directrice de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (ministère de l'Emploi et de la Solidarité), remplace Michel VILLAC comme rapporteur de la formation Santé, protection sociale.

■ Marc-Alain BAHUCHET, qui appartient à la direction des Études et Statistiques monétaires de la Banque de France, remplace Bertrand COUILLAUD comme rapporteur de la formation Monnaie, finance, balance des paiements.

Au Secrétariat général

■ Mireille MOUTARDIER a pris le 1^{er} décembre les fonctions de chef de la division Marketing et Commercialisation à l'INSEE.

AGENDA

Janvier

Lundi 25 - 14 h 30
Assemblée plénière
Jeudi 28 - 14 h 30
Comité du label Ménages
Vendredi 29 - 14 h 30
Comité du label Entreprises

Mars

Vendredi 5 - 14 h 30
Comité du label Entreprises
Mardi 9 - 14 h 30
Emploi, revenus
Mardi 16 - 9 h 30
Comité du secret
Jeudi 18 - 10 h
Bureau
Vendredi 26 - 14 h 30
Comité du label Entreprises

Avril

Jeudi 1^{er} - 14 h 30
Comité du label Ménages
Vendredi 9 - 14 h 30
Comité du label Entreprises

Avril-Mai-Juin

Réunions des formations
→ voir la page encartée

Juin

Vendredi 11 - 14 h 30
Comité du label Entreprises
Jeudi 17 - 14 h 30
Comité du label Ménages

AU JOURNAL OFFICIEL

■ Au *JO* du 3 janvier 1999, un arrêté du 25 novembre 1998 complétant l'arrêté du 29 décembre 1997 relatif au programme d'enquêtes d'initiative régionale.



N° 31 - JANVIER 1999

Instauration de l'euro : enjeux pour la statistique

Le passage à la troisième étape de l'Union économique et monétaire et l'introduction de l'euro le 1^{er} janvier 1999 vont nécessiter des adaptations importantes des statistiques monétaires et financières et des comptes nationaux. Des ajustements en matière de collecte d'informations auprès des entreprises devront également être effectués. À l'initiative de Christian de BOISSIEU et d'Édouard SALUSTRO, les formations Monnaie, finance, balance des paiements et Système productif ont chacune mis

en place début 1998 un groupe de travail chargé de réaliser des expertises et de formuler des recommandations dans son domaine de compétence. Les rapports de ces groupes viennent d'être publiés. Leur contenu est résumé ici.

IMPACT DU PASSAGE À L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE SUR LES INDICATEURS MONÉTAIRES ET FINANCIERS ET LES COMPTES NATIONAUX

Pierre JAILLET, François LEQUILLER, Marc-Alain BAHUCHET, Annabelle MOURUGANE
Rapport du CNIS n° 46, décembre 1998, 134 p.

Le passage à la troisième étape de l'Union économique et monétaire (UEM) nécessite une profonde adaptation dans l'élaboration comme dans l'utilisation des statistiques monétaires et financières et les comptes nationaux.

Pour apprécier cet impact, un groupe de travail a été constitué à l'initiative de la formation Monnaie, finance, balance des paiements. Réuni à huit reprises de février à octobre 1998, il a rassemblé un large éventail d'experts et de spécialistes de divers horizons (cf. encadré p. 2), et formulé des conclusions et recommandations.

■ Statistiques et indicateurs sur la monnaie et le crédit

Le nouveau système harmonisé de statistiques des institutions financières monétaires est en place au début de l'Union économique et monétaire. Il permet de disposer d'une gamme complète d'indicateurs de monnaie et de crédit pour la zone euro comme pour la France. Du point de vue de la politique monétaire unique, seuls sont pertinents les agrégats et indicateurs portant sur cette zone. Cependant, les indicateurs nationaux relatifs au crédit, à l'endettement des agents économiques ou à certains instruments d'épargne spécifiques restent appropriés, notamment dans l'optique d'un suivi des évolutions macro-économiques et de l'articulation entre politique monétaire et politique budgétaire (policy mix).

La diffusion des informations monétaires devra respecter plusieurs critères (disponibilité de séries longues,

satisfaction des demandes des utilisateurs, unicité de la zone monétaire...) et permettre l'établissement de comptes ou d'indicateurs situés en aval, et en particulier des comptes financiers nationaux.

■ Balance des paiements

Dès le début de l'Union économique et monétaire, sera établie une balance des paiements dite « extra » qui retracera les relations entre la zone euro et l'extérieur ; elle sera mensuelle pour les principaux flux et trimestrielle pour les flux détaillés. Par ailleurs, le maintien d'une balance des paiements pour chacun des pays de la zone euro se justifie dans l'UEM, en relation avec le suivi des politiques économiques nationales, la prévention des déséquilibres entre pays de la zone ou les obligations vis-à-vis des organismes internationaux et plus particulièrement du FMI.

Pour la zone euro, l'approche par la somme des soldes des balances

nationales se heurte au biais des flux d'échanges de marchandises au sein de la zone et au problème des asymétries dans les flux de services et de revenus. La solution retenue consiste à agréger les flux nationaux avec l'extérieur de la zone (somme des balances « extra »). Le compte financier de la balance des paiements restera quant à lui fragilisé par l'impossibilité d'effectuer un partage intra/extra des investissements de portefeuille des pays membres.

La capacité à établir des balances des paiements nationales complètes et détaillées sera amoindrie, pour des raisons méthodologiques (disparition de « l'ajustement » sur les réserves de changes), et techniques (fragilisation, par exemple, des flux relatifs aux transports et au tourisme).

■ Comptes nationaux

La mise en place de l'UEM a nécessité une harmonisation des concepts, qui doit se poursuivre avec la mise en vigueur des principes retenus dans le Système européen de comptes 1995. En soi, la monnaie unique a peu d'implications conceptuelles ou méthodologiques sur les comptes nationaux réels, les opérations sur biens et services des unités nationales pouvant être agrégées ; ainsi le PIB de la zone euro peut être calculé en sommant les PIB des onze États-membres. Cependant, les comptes nationaux de la zone ainsi calculés comme somme des comptes de chaque

pays-membre sont affectés par les problèmes de biais sur le commerce extérieur intra.

L'élaboration de comptes financiers de la zone euro par le système européen de banques centrales doit permettre de disposer d'un cadre de cohérence des opérations financières des agents économiques en complément des statistiques sur la monnaie et le crédit. Toutefois, l'interprétation de certaines opérations financières ne sera pertinente qu'au niveau de la zone euro.

Le groupe de travail souligne l'importance des enjeux relatifs à l'élaboration d'un tableau de bord macro-économique complet de la zone euro pour la conduite de la politique économique, et déplore à cet égard des lacunes touchant notamment certaines statistiques infra-annuelles des administrations publiques et les prix du commerce extérieur.

■ Un enjeu : l'utilisation des indicateurs

Les utilisateurs sont confrontés à divers types de difficultés : ruptures de séries, émergence de nouveaux concepts, vision nécessairement « binoculaire » en raison de la coexistence de deux gammes d'indicateurs (zone euro et nationale), qui nécessitent de la part des émetteurs d'informations statistiques un grand effort de pédagogie. Le rapport, en particulier, rappelle les recommandations en

opérations comptables, déclarations fiscales et douanières, et tous leurs règlements, y compris le paiement des impôts et le versement des salaires.

L'introduction de l'euro oblige le système statistique public à une adaptation de ses pratiques en matière de collecte, de traitement, de conservation et de restitution de l'information. Le passage à l'euro affecte donc les relations des

Composition du groupe de travail

Le groupe était rattaché à la formation Monnaie, finance, balance des paiements, présidée par Christian de BOISSIEU.

Présidents : Pierre JAILLET (Banque de France)
François LEQUILLER (INSEE)

Rapporteurs : Marc-Alain BAHUCHET (Banque de France)
Annabelle MOUROUGANE (INSEE)

Administrations et organismes représentés parmi les participants :
AFB, Association des journalistes économiques et financiers, Banque de France, Caisse des dépôts et consignations, CEPME, CFDT, Commissariat général du plan, Conseil économique et social, Crédit lyonnais, Crédit mutuel, direction de la Prévision, direction du Budget, direction du Trésor, direction générale de la Comptabilité publique, INSEE, Institut d'émission d'outre-mer.

matière de réropolation des séries présentées en euros.

Au delà des perturbations inévitables liées à un processus rapide d'adaptation des systèmes statistiques à l'UEM, la pression concurrentielle très forte à laquelle sont soumis les dispositifs statistiques devrait conduire à une amélioration de l'étendue et de la qualité des indicateurs. À plus long terme, le choc de l'UEM peut se révéler salutaire, en faisant mieux apparaître les failles des systèmes statistiques nationaux, mais aussi européens, devenus parfois inadaptés, et ouvrir ainsi la voie à des améliorations, dont les utilisateurs devraient être les premiers bénéficiaires. ■

statisticiens avec les entreprises ; en outre, les services statistiques doivent mener de manière coordonnée les adaptations nécessaires, afin de préserver la cohérence globale du système d'information.

Devant la diversité des problèmes soulevés, un groupe de travail a été constitué, au premier semestre 1998, à l'initiative

de la formation Système productif, afin que soient examinées les conséquences de l'introduction de l'euro sur les statistiques de la sphère réelle. Ce groupe, rassemblant des représentants de toutes les parties concernées (cf. encadré ci-dessous), a notamment proposé des solutions techniques mais aussi une méthode qui permettent de faciliter la réponse des entreprises aux enquêtes, tout en préservant la qualité de l'information sur le système productif.

■ Réponse en francs ou en euros

Comme les autres administrations, les services statistiques publics appliqueront vis-à-vis des entreprises le principe général « ni interdiction - ni obligation ». À partir du 1^{er} janvier 1999 et jusqu'à fin 2001, les entreprises auront ainsi la liberté de répondre en francs ou en euros aux enquêtes réalisées par l'INSEE et les services statistiques ministériels. Ce choix laissé à l'entreprise est conforme aux orientations du Plan national de passage à l'euro présenté par le Ministre de l'Économie,

des Finances et de l'Industrie en novembre 1997. Il prolonge également la démarche poursuivie depuis quelques années pour améliorer le dialogue avec les entreprises.

■ Une approche pragmatique

Pour gérer le passage à l'euro pendant la période transitoire, le système statistique public a décidé de retenir une approche résolument pragmatique tant pour la collecte que pour le traitement et la conservation des réponses. Il privilégiera les procédures qui s'avèreront les plus efficaces pour résoudre les difficultés pratiques des entreprises et des services statistiques. Au début de l'année 1999, une dizaine d'entreprises volontaires seront du reste consultées sur les dispositions retenues en matière de collecte.

L'entreprise aura le choix entre le franc et l'euro pour remplir les questionnaires statistiques mais devra remplir l'ensemble du questionnaire dans la même unité monétaire. Cette contrainte pourrait être levée pour l'enquête annuelle d'entreprise en raison de la diversité des sources mobilisées par une entreprise pour y répondre.

Le système statistique public n'imposera pas l'irréversibilité de l'option pour l'euro pour la réponse aux enquêtes annuelles. Les réponses dans cette unité seront admises pour les exercices chevauchant le 1^{er} janvier 1999. En revanche, le passage des réponses à l'euro sera irréversible pour les enquêtes infra-annuelles.

Pour les enquêtes donnant lieu à restitution d'information, le retour des données aux entreprises sera assuré dans l'unité retenue pour la réponse à l'enquête. Si l'indication de l'unité utilisée par l'entreprise n'a pas été conservée, l'information sera restituée en francs et en euros.

■ Traitement et conservation des réponses

En raison de la diversité de leurs missions et de leurs moyens, chacun des services producteurs de l'information statistique sur les entreprises pourra adopter les modalités les plus efficaces pour ce qui le concerne afin de gérer le passage à l'euro. Le groupe a formulé plusieurs recommandations en ce sens. En particulier, les réponses en euros aux enquêtes statistiques seront traitées par exception en 1999. Les services statistiques décideront à leur niveau la solution la mieux adaptée pour le stockage des réponses en euros recueillies durant la période transitoire.

■ Nouveaux besoins d'informations

Tous les agents économiques expriment un fort besoin d'informations concernant l'impact de l'introduction de l'euro sur la fixation des prix par les entreprises, ainsi que pour des indicateurs permettant de suivre le passage des entreprises à l'euro, et plus généralement l'évolution de leurs pratiques comptables. Plusieurs exigences méthodologiques des statisticiens d'entreprise ont également été identifiées : fixation dans un bref délai de seuils et de tranches de taille en euros, large information sur les problèmes liés à la conversion des séries en euros, prise en compte équilibrée des besoins statistiques de l'Union européenne et de l'Union économique et monétaire. ■

Les rapports du CNIS sont disponibles gratuitement, sur simple demande au secrétariat du CNIS (tél. : 01 41 17 52 62 - fax : 01 41 17 55 41).

IMPACT DE L'INTRODUCTION DE L'EURO SUR LES STATISTIQUES DE LA SPHÈRE RÉELLE

Jean-Pierre GRANDJEAN, Marie-Françoise RIVET, Vincent HECQUET

Rapport du CNIS n° 45, décembre 1998, 44 p.

Dès le 1^{er} janvier 1999, les entreprises pourront effectuer en euros leurs